

AR PREFECTURE

017-200041523-20200831-DEC330_2020-AU
Reçu le 31/08/2020

H A U T E



SAINTONGE

Mise à disposition de personnel

Décision n° 330/2020
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 5 : signature de conventions de mise à disposition de personnel CDCHS).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de mise à disposition de :

- Madame BLANCHET Paméla du 01/09/2020 au 31/08/2021, avec la commune de Chardes,
- Madame SCHNEIDER Aurore du 07/09/2020 au 06/09/2021, avec la commune de Saint Aigulin,
- Madame YAAKOUBI Christelle du 08/09/2020 au 07/09/2021, avec la commune de Pommiers-Moulons.

Fait à Jonzac

Le 31 AOUT 2020

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex